

Longecourt 'Mag 3

Le magazine de votre commune





Joyeuses fêtes !



Mot du Maire



Chères Longecouroises, chers Longecourois,

Le 11 Novembre est chaque année le jour du souvenir. Nous avons un devoir de mémoire pour tous ceux qui ont subi la première guerre mondiale : les soldats, les hommes et les femmes de tous les pays qui ont participé d'un côté comme de l'autre. La lutte a été un traumatisme humain, social, au niveau national et international.

Cette journée est celle de l'hommage au courage et aux sacrifices de tous. Nous sommes tous, de génération en génération, les descendants de ces hommes et ces femmes qui ont combattu, souvent au péril de leur vie, pour sauver notre pays. Nous leur devons une éternelle reconnaissance pour nous avoir offert ce monde dans lequel nous vivons. Ils se sont battus pour notre liberté et toutes les libertés.

Il s'agit pour nous d'être les garants de ce patrimoine qu'ils ont su nous transmettre et nous devons nous rappeler combien les libertés sont précieuses et combien nous devons être vigilants pour les préserver.

Notre chance n'est pas celle de tous les hommes et nous devons constater que les endroits sur terre où la liberté d'expression, la liberté de vivre en toute sincérité ne sont pas respectées, sont encore nombreux. Au-delà de notre vigilance au sein de notre pays et de ceux qui nous entourent, il me semble que nous avons le devoir de libérer ceux qui sont encore sous le joug d'un régime bafouant ces libertés. Notre devoir, issu de notre expérience, doit nous permettre de faire avancer la paix.

Julien Benda, écrivain Français a écrit dans la trahison des clercs que « La paix, si jamais elle existe, ne reposera pas sur la crainte de la guerre, mais sur l'amour de la paix ».

Donnons, dans le souvenir de la guerre passée, le souvenir de l'accession à la paix à nos jeunes afin qu'ils puissent préserver notre bien le plus précieux et le répandre à travers le monde. Nous pourrions alors avoir suffisamment d'espoir pour envisager une vision du futur dans laquelle la paix sera entérinée. Je souhaite que cette période de commémoration soit l'occasion d'échanges.

Je terminerai ce mot du maire en remerciant l'équipe enseignante et tous les élèves pour leur participation aux cérémonies du souvenir, M. BARBEY Président de l'association « Les Diables Bleus » et son équipe pour cette magnifique exposition relatant cette tragique période 1914-1918.

A toutes les Longecouroises et tous les Longecourois, je souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous à la salle polyvalente La Cerisaie, le Samedi 10 Janvier 2015 à 18h00 pour la cérémonie des vœux.

Bonnes fêtes à tous !

Votre Maire, Daniel BAUDRON

Bonne lecture...



Conseil municipal du 22 Septembre 2014

TRAVAUX EGLISE

M. le Maire rappelle : les travaux à réaliser à l'église (réfection partielle des enduits extérieurs, création d'un réseau pluvial et embellissement de la sacristie) ont fait l'objet d'une procédure adaptée. A ce titre, un avis d'appel à concurrence a été publié dans le journal du Palais et sur la plateforme dématérialisée des marchés : www.marches-securises.fr

Les travaux faisaient l'objet de 4 lots; après ouvertures des offres, le bureau d'études CARMINATI a procédé à leur analyse, en attribuant une note à chaque candidat, conformément au règlement de consultation (critères de jugement des offres : 70% prix / 30 % mémoire technique).

LOT 1 - Terrassements/réseaux – Estimation: 13.000 € HT

4 entreprises ont soumissionné : GAUDRY BTP, SARL BONADEI, THOMASSIN, TRANS TPA

L'entreprise TRANS TPA obtient une note de 92.5/100 avec une offre de 11.808,40 € HT

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, confie les travaux du lot N 1 à l'entreprise TRANS TPA et autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché.

LOT 2 - Enduits extérieurs – Estimation: 21.000 € HT

7 entreprises ont soumissionné: PIER, GAUDRY, LONS ISO, MOYSE, HORY MARCAIS, JANIN BTP, TRANS TPA. L'entreprise GAUDRY obtient une note de 94.32/100 avec une offre de 26.008,80 € HT + option N 1 4.450,00 € HT. (l'option N 1 consiste au remplacement d'un linteau en pierre)

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, décide de retenir l'option N 1, confie les travaux du lot N 2 à l'entreprise GAUDRY et autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché.

LOT 3 – Electricité – Estimation: 450 € HT

Lot infructueux (compte tenu probablement du faible montant estimé)

LOT N 4 - Peinture et revêtements de sols – Estimation: 2.600 € HT

1 entreprise a soumissionné : MAGNIN

L'entreprise obtient une note de 92.50 avec une offre de 2.399,17 € HT

Sur proposition du Maire, le conseil municipal confie les travaux du lot N 4 à l'entreprise MAGNIN et autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Le conseil Municipal, après délibération, sollicite une subvention auprès du conseil général pour financer ces travaux.

VITRAUX EGLISE :

M. le Maire fait part au conseil des dégâts subis par les vitraux de l'église lors de l'orage de grêle en juin 2014. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur qui après expertise a validé le devis de réparation des ateliers PAROT à Aiserey pour un montant d'indemnisation de 10.804,80 €. Les travaux de réparation seront demandés dans les meilleurs délais à M. PAROT.

Par ailleurs M. le Maire précise que la protection des vitraux sera également demandée ainsi que la création d'un vitrail (entrée église) en symétrie à celui existant.

TRAVAUX VOIRIE RUE DE LA LIEUTENIERE

M. le Maire laisse la parole à M. CORDIER, adjoint aux travaux.

Les travaux de voirie ont débuté le 8 septembre dans de bonnes conditions météorologiques. Le reprofilage du carrefour rue Neuve/ rue du Meix Bresson sera réalisé. Pas de problème particulier.

M. le Maire rappelle qu'à partir de Janvier 2015, la mission d'assistance exercée par la D.D.T. pour les travaux de voirie des communes sera terminée. Il faudra alors trouver un maître d'œuvre pour les travaux de voirie programmés en 2015 (rue du Meix et Impasse du Meix). Une consultation sera lancée dans les prochains mois.

PRET BANCAIRE

M. le Maire rappelle que le budget primitif 2014 prévoyait un emprunt de 170.000 € pour financer des travaux, notamment la voirie.

Après consultations de différents organismes bancaires, (cf. annexe), sur proposition du Maire, le conseil municipal, donne son accord pour contracter l'emprunt de 170.000 € auprès de la Caisse d'Épargne, pour une durée de 12 ans au taux fixe de 2.10 %, échéances trimestrielles. Il autorise le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents afférents à ce dossier.

MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES : FONDS D'AMORCAGE

Il est rappelé que dans le cadre de la modification des rythmes scolaires, la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise organise les NAP (nouvelles activités péri éducatives).

Un fonds d'amorçage est versé aux collectivités ayant la compétence scolaire, celui-ci étant destiné à amorcer la mise en œuvre de la réforme. Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de « périscolaire » et organise les NAP, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reverser l'intégralité de la dotation perçue au titre du fonds d'amorçage à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (90 € par enfant scolarisé); il autorise le Maire à signer la convention de reversement du fonds d'amorçage ainsi que tous documents nécessaires à cette décision.

M. le Maire précise que cette année scolaire compte environ 90 élèves. Le système de fusion maternelle/primaire qui a permis le maintien du nombre de classes.

CONVENTION LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

M. CORDIER fait part d'un diagnostic écologique réalisé par la Ligue de protection des Oiseaux sur le site de la Gravière. Ce diagnostic doit permettre une bonne gestion de la faune, la flore. Les propositions d'actions énoncées seront réduites en raison du manque de moyens en personnel et financiers de la commune.

La convention proposée entre la LPO et la Commune définit la création d'un refuge LPO (étang) ; la commune s'engage à respecter la Charte des Refuges LPO, soit préserver la nature et améliorer la biodiversité sur le refuge LPO créé. Le Conseil Municipal accepte la convention proposée pour une durée de 3 ans, et autorise le Maire à la signer.

DIVERS

La Grande Ferme : le carrelage sur la façade sera-t-il réalisé en 2014 ? oui ; un devis supplémentaire a été demandé par ORVITIS, maître d'ouvrage des travaux, pour une hauteur de carrelage plus importante.

Qu'en est-il de la demande pour la destruction des nids d'hirondelles ? La demande sera faite prochainement.

Commission travaux/environnement: M. CORDIER organisera une nouvelle réunion pour étudier les propositions d'aménagement et d'embellissement des entrées de la commune.

Des tables pique-nique ainsi que des poubelles ont été installées au bief 70 (pont route de Genlis) ; l'aménagement se poursuivra par la réhabilitation de l'ancienne bascule et quelques plantations. Toutes ces réalisations seront financées par la Communauté de Communes.

Programme illuminations: des devis ont été demandés pour refaire les illuminations du bâtiment de la mairie ainsi que le rond-point de la RD 968.

Projet préau école: des investigations pour la réalisation de ce préau se poursuivent. Peut-être une possibilité de récupérer une charpente démontée et de l'adapter pour un nouveau préau.

Travaux bibliothèque: M. MURANO informe le conseil que la bibliothèque dispose d'un nouvel ordinateur plus performant. Un point multimédia est à la disposition du public pendant les heures d'ouverture.

Ecole: installations de vidéoprojecteurs dans les 2 classes et remplacement de celui de la salle informatique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30.

Conseil municipal du 3 Novembre 2014

TRAVAUX DE VOIRIE – AVENANTS

M. le Maire informe le conseil municipal de travaux supplémentaires survenus au cours de l'avancement des travaux de la rue de la Lieutenière. Ces imprévus conduisent à des travaux supplémentaires qui doivent faire l'objet d'un avenant au marché initial ;

Fourniture et pose de caniveau & raccordement des caniveaux	1.800 € HT
Traitement de chaussée et trottoirs supplémentaire	700 € HT
Renforcement pied de mur, bordures, béton	750 € HT
Aco drains & évacuation eaux pluviales	2.604 € HT
Soit un total de	5.854 € HT / 7.024,80€ TTC

Le Conseil Municipal accepte le dit avenant pour un montant total TTC de 7.024,80 € et autorise le Maire à le signer.

M. le Maire précise que le délai d'exécution du marché initial était fixé à 1,5 mois à compter du 25 août 2014 ; compte tenu de différents imprévus, le délai d'exécution est prolongé de 1,5 mois, soit jusqu'au 24 novembre ; cette prolongation fait l'objet d'un avenant : le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant de prolongation de délai d'exécution.

Il est précisé que le marquage au sol ainsi que la pose de la signalisation seront réalisés prochainement ; la pose de résine sur les trottoirs ne pourra intervenir qu'au printemps; pour cette raison un ordre de service interruptif de travaux et de reprise sera donné à l'entreprise.

DISSIMULATION DES RESEAUX

M. le Maire précise que le S.I.C.E.C.O dont est adhérente la commune prend en charge à hauteur de 80 % environ les frais d'enfouissement des réseaux des communes. Compte tenu du nombre important de demandes formulées par les communes, il est nécessaire de « prendre rang » dans les programmes à venir. Considérant le mauvais état de la chaussée de la route de Genlis qui pourrait faire l'objet d'une décision par le conseil général de sa réfection, il est opportun d'anticiper cette décision ; en conséquence, le conseil municipal sollicite l'inscription au programme d'enfouissement des réseaux auprès du S.I.C.E.C.O pour la route de Genlis.

DELEGATION DE SIGNATURE consenties par le conseil municipal au Maire

Le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune (article L 2121-29 du CGCT). Toutefois tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité que pour des motifs de bonne administration, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs. Ces délégations sont consenties pour la durée du mandat. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- Engagement de dépenses n'excédant pas 15.000 €
- Conclusion et révision de location de choses n'excédant pas 12 ans
- Passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistres y afférentes
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- D'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans des actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- D'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. Concernant la reprise des concessions, il ne s'agit pas de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon car pour ce cas particulier, le conseil municipal doit se prononcer en fin de procédure (art. L 2223-17 du CGCT), mais de la reprise des concessions échues qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement dans le délai de 2 ans suivant la date d'échéance.

En ce qui concerne la compétence marchés publics à procédure adaptée, le conseil municipal donne délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, et dans la limite de 90.000 € H.T

Le Maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 15.000 € HT

Le Conseil Municipal sera donc compétent au-delà de ces limites. Conformément à l'article L 2122.8 du CGCT M. le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

S'agissant de pouvoirs délégués, le Maire devra, selon les dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal (1x/trimestre).

INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUE AU COMPTABLE DU TRESOR

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une indemnité de conseil est allouée au comptable de la collectivité annuellement par délibération. Compte tenu du renouvellement des conseils municipaux, une nouvelle délibération doit être prise. De même, il est précisé que compte tenu du changement de comptable à la Trésorerie de Genlis au 1^{er} juillet 2014, il est proposé d'allouer cette indemnité à l'ancien comptable M. PERRIN pour la période 1^{er} janvier au 30 juin 2014, et à M. PRIN nouveau comptable du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE d'allouer cette indemnité de conseil annuelle au comptable du trésor ; pour l'année 2014, suite au changement de comptable le conseil municipal accepte d'allouer cette indemnité à l'ancien comptable pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin et au nouveau comptable pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.

REMBOURSEMENT SINISTRE

Le Conseil Municipal accepte le versement par GROUPAMA d'un acompte de 8.303,60 € relatif aux dégradations survenues sur les vitraux de l'église suite à l'orage de grêle de juin 2014.

CONVENTION D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune avait signé une convention d'accueil avec Les Amis des Bêtes – Refuge de Jouvence, le 23/12/2013. Lors du Conseil d'administration de la SPA Les Amis des Bêtes, celle-ci a dénoncé la convention qui nous lie et propose une nouvelle convention conforme aux nouvelles réglementations en vigueur. Le Conseil Municipal accepte la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

M. le Maire propose de réfléchir quant à l'aménagement d'un local pour recueillir les animaux errants.

MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.C.E.C.O

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 12/09/2014, le comité du SICECO a décidé d'une modification des statuts imposée par la mise en conformité à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Cette loi permet au Grand Dijon communauté d'agglomération, de devenir communauté « urbaine à compter du 1^{er} janvier 2015 et d'avoir parmi ses compétences obligatoires celle de « concession de la distribution publique d'électricité ». Le texte de loi prévoit que le SICECO gardera la compétence mais que dorénavant ce seront des délégués du Grand Dijon qui siègeront directement au comité du SICECO. Celui-ci qui comptera le Grand Dijon comme membre adhérent, deviendra un syndicat mixte fermé ». M. le Maire explique que chaque commune adhérente au SICECO doit se prononcer sur ces modifications. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale du SICECO en date du 12 septembre 2014

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

M. le Maire précise que la somme de 2 €/ habitant allouée pour l'achat de livres à la bibliothèque permet l'octroi d'une subvention du conseil général de 700 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour allouer en 2015 la somme de 2 €/habitant destinée à l'achat de livres et documentations.

Une commission est formée sous la responsabilité de Paul MURANO, adjoint aux affaires culturelles afin d'organiser une réunion avec les bibliothécaires pour établir un règlement intérieur de fonctionnement de la bibliothèque.

MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEUR DANS LES CIMETIERES

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son programme de prévention des déchets, le SMICTOM souhaite développer des actions exemplaires auprès des communes adhérentes. Dans ce cadre il propose d'agir dans le processus de réduction des déchets verts provenant du cimetière des communes. A ce titre, le SMICTOM peut mettre à disposition des communes des composteurs permettant de conserver la propreté des lieux tout en apportant un caractère plus environnemental aux dépôts et en participant indirectement au respect de ce lieu de recueillement. Une réflexion doit être menée avec les services techniques et une décision sera prise ultérieurement.

COMPTE-RENDUS COMMISSIONS

Yannick CORDIER rend compte des dossiers étudiés par la commission environnement : aménagements des entrées de la commune par la minéralisation des îlots : des devis seront demandés.

Cheminement piétonnier RD968/Impasse des Pins : matérialisation de ce chemin par des plantations en lice, marquage au sol passage piétons, démolition du mur existant pour ouvrir l'accès au chemin.

Programme illuminations : un projet d'illuminations a été arrêté par la commission en privilégiant cette année l'illumination du rond-point et de la mairie.

Passage à gibiers : M. CORDIER précise que ces passages n'existaient pas le long du canal et de ce fait, les animaux se noient lorsqu'ils tombent dedans. Pour pallier ce problème, après de nombreuses négociations, 4 passages vont être installés entre le pont de Genlis et le chemin descendant du canal direction Le Moulin; ces dispositifs seront financés par la commune (1), VNF (1), la Fédération de Chasse (2).

Paul MURANO, adjoint aux affaires culturelles et associatives informe : le MAG 3 est en préparation ; sa diffusion est prévue courant Décembre.

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA RACLE

M. DE LAMARLIERE présente les rapports annuels établis par le délégataire du syndicat d'eau et d'assainissement, la société SAUR. Aucune remarque n'est formulée

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SMICTOM

M. le Maire présente le rapport annuel d'activités du SMICTOM. Aucune remarque n'est formulée.

Le Cimetière

Le cimetière de la commune devenant trop petit, nous sommes dans l'obligation de relever les tombes dont les concessions sont abandonnées et/ou non renouvelées.

Commencé sous l'ancien conseil municipal, le travail de la commission cimetière a été repris par l'adjointe Annie Jacquet et deux conseillères: Monique FRERE et Christiane PROST. L'ampleur du travail est considérable pour relever les tombes. Il faut retrouver les descendants des concessions, bien souvent sans adresse précise.



Suite à leur réponse, la procédure peut se mettre en route. Un délai de 3 ans est cependant obligatoire. Les concessions sont allouées pour 30 ans ou 50 ans, les perpétuelles 100 ans n'existent plus. Les tombes des enfants, même abandonnées, ne seront pas touchées. Sur la quarantaine de concessions à relever, la commission prévoit le relevage d'environ 19 d'entre elles en 2015.

IMPORTANT: pour nous aider dans notre tâche, nous invitons les habitants de Longecourt en Plaine possédant une concession ancienne à nous contacter. Tout renseignement nous sera utile. MERCI.

Réunion Associations du 23 Septembre 2014

Monsieur MURANO, Adjoint à la vie associative, remercie toutes les personnes présentes. Il informe que le feu d'artifice n'ayant pu être tiré pour la fête du 14 Juillet le sera le 11 Novembre prochain, à l'occasion du centenaire de la guerre de 14/18, sur la Place de la Mairie. L'information sera diffusée au travers d'un flash info.

SIGNATURE DES CONVENTIONS D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES



Chaque Président a été destinataire de la convention proposée pour définir les modalités d'occupation des salles communales. M. BAILLY ayant eu des précisions à ses interrogations par M. MURANO, celui-ci, compte tenu de l'absence d'autres questions, propose aux Présidents et Présidentes de procéder à la signature de leur convention avec la Mairie. Un exemplaire signé des deux parties leur est remis.

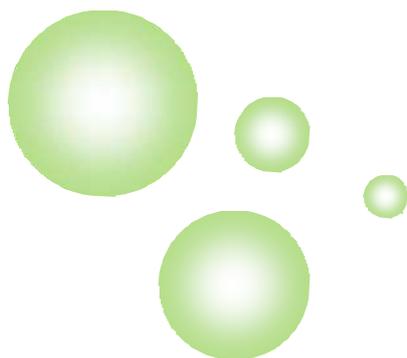
Il précise également qu'une sonorisation a été installée à la salle La Cerisaie et est prêtée aux associations de la commune qui en font la demande.

ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « FETE DU 14 JUILLET » 2015

M. MURANO expose que la buvette de la fête du 14 Juillet est tenue depuis plusieurs années par l'OMCL. Il explique que le bénéfice de la buvette revient dans son intégralité à l'association. Il souhaiterait qu'un roulement soit fait au sein des associations pour assurer cette buvette.

Après débat, il ressort que la fête du 14 juillet est une fête communale et doit être organisée par la commune, avec toutefois l'aide des associations qui le souhaitent. Une réflexion est à mener tous ensemble pour préparer la prochaine fête nationale de 2015.

Chaque Président proposera à son comité directeur cette opportunité, sachant que certaines associations sportives ne peuvent s'engager compte tenu de l'arrêt de leur saison fin juin.



INFOS...

Madame Monique FRERE est la nouvelle Présidente du Club de l'Amitié, succédant ainsi à Monsieur Daniel BAUDRON.

Madame Nicole FORNER, Monsieur Yves FICHOT, et Monsieur Daniel BAUDRON ont représenté Longecourt en Plaine lors des élections sénatoriales qui se sont déroulées le Dimanche 28 Septembre 2014.

Une équipe municipale au travail - Travaux de voirie

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2014

M. le Maire rappelle que conformément à l'article 28 du code des marchés publics, une procédure adaptée a été lancée pour les travaux de voirie 2014.

A ce titre une publication dans le journal du palais ainsi que sur la plateforme dématérialisée « marchés sécurisés » a été faite le 5 juin 2014. La date limite de réception des offres était le 30 juin à 12 h00.

Le Maire précise que 9 offres ont été reçues ; le marché de base comprenait des trottoirs sablés avec aménagement d'entrées charretières, la variante comprenait des trottoirs en enrobés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour, de retenir la solution avec variante pour les travaux de voirie 2014 ;

Compte tenu de l'ouverture des offres et de leur analyse, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, de retenir l'entreprise LORIN pour la réalisation des travaux de voirie, pour un montant total de 118.345 € HT et AUTORISE le Maire à signer les pièces du marché correspondantes.

NOVEMBRE 2014 : POINT TRAVAUX RUE DE LA LIEUTENIÈRE

Les travaux de la rue de la Lieutenière ont débuté le Mardi 9 septembre 2014.

Cet embellissement de la commune, voulu par la municipalité et négocié avec les riverains, donnera du charme à notre village.

L'enrobé sur les trottoirs et la route est terminé, reste le marquage au sol et la signalétique à terminer.

Deux ralentisseurs et une zone 30 pour l'ensemble de la rue, ont été installés...

La résine sur les entrées charretières sera posée dès que le temps le permettra, donc au printemps.

Petit « Avant / Après »



Le Clos des Carettes

L'opération d'une surface de 2 hectares comprend 23 terrains à bâtir, 5 maisons groupées, et un îlot collectif (destiné au futur espace intergénérationnel). Le projet d'aménagement a été réalisé en collaboration avec un architecte paysagiste et urbaniste et un bureau d'études, en vue d'un aménagement harmonieux et qualitatif.

Mise en place des clôtures et des haies par l'aménageur, réalisation d'une placette, voirie en double sens, puis en sens unique dans ce nouveau quartier... Des choix ont été faits pour permettre à ce nouveau lotissement d'être innovant et respectueux de l'environnement, notamment grâce à :

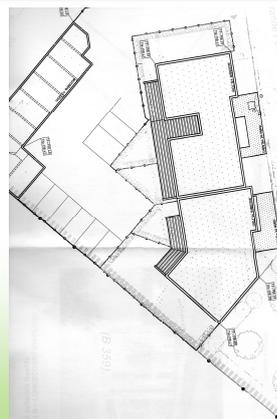
- * une gestion alternative des eaux de pluies (système de noues engazonnées qui recueilleront les écoulements des chaussées)
- * la réutilisation des matériaux en place pour la voirie
- * la hiérarchisation des voiries pour diminuer la vitesse des usagers et sécuriser les piétons
- * la mise en place d'un architecte conseil permettant d'assurer une cohérence architecturale et une intégration paysagère du projet
- * la mixité des formes d'habitat répondant aux objectifs du schéma de cohérence territorial et des souhaits de la commune.

Les entreprises choisies par l'aménageur ont été sérieuses et respectueuses du cahier des charges et des délais, tout en étant attentives aux souhaits de la mairie et soucieuses des riverains. Il faut souligner la qualité des réunions de chantiers hebdomadaires tenues par le bureau d'études.

Ce nouveau quartier a favorisé l'accession à la propriété pour, à ce jour, une vingtaine de nouvelles familles avec enfants intégrant les écoles de la commune. Le village attend ses premiers nouveaux habitants début 2015.



Futur espace intergénérationnel



Désherbage



Dans le cadre du programme Zéro-Phyto, la municipalité cherche une solution pour le désherbage des trottoirs de la commune. Elle a procédé à l'essai d'une machine avec le personnel municipal. D'autres machines seront mises à l'essai prochainement.

Passage à gibiers

En 2013, suite à plusieurs morts d'animaux sauvages par noyade dans le canal, entre l'écluse de Longecourt en Plaine et celle de Potangey, la municipalité a décidé d'organiser des réunions avec V.N.F. (Voies navigables de France) et la F.D.C. 21 (Fédération départementale des chasseurs de Côte d'Or), afin de mettre un terme aux noyades d'animaux.



La seule solution est de construire des passages à gibiers de chaque côté du canal. Sur ce tronçon, 4 passes vont être implantées par la SARL Roche Fluvial Entreprise.

Pour le financement, 2 passes seront prises en charge par V.N.F., une par F.D.C. 21 et une par la municipalité, pour un coût de 7 560 € TTC.

Un grand remerciement à Monsieur MULLER (V.N.F.) et Messieurs SECULA, CHALUMEAU, SERE (F.D.C. 21) pour leur aide.

Le monstre de l'étang

Un silure de 1m80 à été pêché dans la gravière de Longecourt, un grand bravo à nos deux garde-pêche et leurs amis qui ont permis de mettre fin à un grand mangeur de poissons ! Selon eux, il reste encore un ou deux silures !



Le silure (*Silurus glanis*) est le plus gros poisson carnassier des eaux continentales de nos régions et d'Europe. Les variations de couleur de sa robe, du vert olive au gris anthracite uni ou moucheté, sa face ventrale blanchâtre et ses barbillons lui donnent un air de famille avec le poisson-chat. Ils appartiennent à l'ordre des siluriformes, mais leur taille sont sans commune mesure. À 20 ans, les plus beaux spécimens de silures peuvent atteindre des tailles de 2,50 m pour un poids de 100 kg.

Initiative expérimentale potentiellement impossible depuis la loi de 1985 interdisant l'introduction volontaire ou accidentelle d'espèces ne figurant pas sur la liste fixée par le ministre de l'Écologie !

La gare de Longecourt



COMMENT ACHETER SON BILLET OU SON ABONNEMENT?



AU GUICHET OUVERT LE PLUS PROCHE: SAINT JEAN DE LOSNE

Office du Tourisme - 2, rue de la Liberté

Horaires d'ouverture:

Semaine: de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Dimanches et jours de fêtes: fermé



DANS VOTRE POINT DE VENTE NOVA'TER LE PLUS PROCHE

Bar / Tabac / Presse « La Clé des Champs »

39, route de Dijon

21110 Thorey en Plaine



CONNECTEZ-VOUS À INTERNET ! SUR WWW.TER-SNCF.COM/BOURGOGNE

Vous pouvez acheter tous vos billets et tous vos abonnements

Vous pouvez également recevoir votre abonnement à domicile !

(Bourgogne Fréquence)



VOYAGE EN REGLE = VOYAGE SEREIN !

Voyager sans billet valide et composté ou sans abonnement en cours de validité peut vous coûter beaucoup plus cher...

Billet non composté = 10 € pour un billet du jour

Absence de titre de transport ou titre de transport non valide = 25 € à 135 €

CCAS - Ramassage des déchets verts et encombrants

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune a décidé la mise en place d'un service public gratuit à vocation d'aider en priorité les personnes isolées, à mobilité réduite ou n'ayant pas de moyen de déplacement. Le CCAS prendra contact avec celles-ci.

Ce service sera mis en place prochainement.

AUTRES MOYENS DE RECYCLER VOS DÉCHETS VERTS : LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le SMICTOM met à disposition des composteurs en bois et en plastique d'un volume de 400 l environ, au tarif préférentiel de 15€.

Le compost représente un excellent engrais naturel et peu coûteux. Il améliore la structure du sol, accroît sa fertilité et renforce la vigueur des végétaux de manière naturelle (plus besoin d'engrais chimiques).

Il améliore l'aération et le drainage du sol et contribue à la conservation des éléments nutritifs en réduisant leur lessivage. L'utilisation du compost limite l'extraction de la tourbe, extraite de milieux souvent fragiles.

Pour plus d'informations: SMICTOM de la Plaine Dijonnaise - Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Tél : 03 80 37 84 85 - www.smictom-plainedijonnaise.fr

Il est rappelé que le brûlage à l'air libre de tous déchets, même végétaux, est interdit sur tout le territoire de la commune.

LA CARTE D'ACCES AUX DECHETERIES DU SMICTOM



A partir du 2 Janvier 2015, la carte d'accès aux 4 déchèteries (Arc-sur-Tille, Genlis, Izier, Longecourt en Plaine) permettra de faciliter l'accès aux utilisateurs.

Le SMICTOM assure la continuité des décisions prises qui fixait le remplacement des vignettes au 2 Janvier 2015. Leur mise en place a permis de limiter aux seuls usagers du SMICTOM l'utilisation des déchèteries (jusqu'à - 20% de fréquentation sur certains sites) et de réduire le coût de traitement des déchets par une diminution conséquente des tonnages (- 5100 tonnes en 8 mois).

La présentation de la carte sera obligatoire. Elle permettra de moderniser le service.

Pour obtenir votre carte: à compter du 2 Janvier 2015, présentez vous au gardien de la déchèterie en possession du bulletin d'adhésion complété et accompagné des pièces justificatives requises (voir volet adhésion). Le gardien vous remettra alors votre carte nominative.

- ✓ En cas de changement de domiciliation sur le territoire, transmettre ses nouvelles coordonnées au SMICTOM.
- ✓ En cas de déménagement ou de décès d'un proche, il convient de restituer la carte au SMICTOM.
- ✓ En cas de perte ou de vol, il convient de prévenir le SMICTOM pour désactiver la carte.
La réédition d'une nouvelle carte sera facturée 5 €.

La carte reste la propriété exclusive du SMICTOM. Elle est délivrée pour une durée illimitée. Cependant, le SMICTOM se réserve le droit de suspendre la validité de la carte en cas de non-respect du règlement par l'utilisateur, de dépôts sauvages ou incivilités, de non-utilisation de la carte pendant 2 ans ou de non-paiement des factures (pour les professionnels)

Information des usagers

La version intégrale du règlement concernant l'accès aux déchèteries est affichée dans chaque déchèterie et consultable sur le site internet du SMICTOM: www.smictom-plainedijonnaise.fr.

Limitation des volumes

Au-delà de 3 m³ par semaine (2 m³ pour les gravats), le gardien peut vous refuser l'accès dans la mesure où vous empêcher un fonctionnement normal du site.

Pour vous aider à remplir votre bulletin d'inscription et trouver votre numéro sur le bac grenat et le bac bleu; le numéro du bac est inscrit au dos, en haut et à droite au niveau de la poignée.



Une fiche récapitulative et un bulletin d'inscription vous seront prochainement distribués.

HORAIRES D'HIVER - Du 1^{er} Novembre au 31 Mars

Genlis

Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi : 14h-17h
Vendredi : 9h-12h / 14h-17h
Samedi : 9h-13h / 14h-17h

Longecourt en Plaine / Arc-sur-Tille

Lundi / Mardi / Mercredi / Vendredi : 14h-17h
Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Izier

Lundi : 9h-12h
Mercredi / Vendredi : 14h-17h
Samedi : 9h-12h / 14h-17h

HORAIRES D'ÉTÉ - Du 1^{er} Avril au 31 Octobre

Genlis

Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi : 14h-19h
Vendredi : 9h-12h / 14h-19h
Samedi : 9h-13h / 14h-19h

Longecourt en Plaine / Arc-sur-Tille

Lundi / Mardi / Mercredi / Vendredi : 14h-19h
Samedi : 9h-12h / 14h-19h

Izier

Lundi : 9h-12h
Mercredi / Vendredi : 14h-19h
Samedi : 9h-12h / 14h-19h

La bibliothèque municipale, un outil de culture

Lire est une distraction et un passe-temps agréable... Notre équipe de bénévoles vous accueille deux fois par semaine :

- ✓ Lundi de 16h30 à 19h
- ✓ Mercredi de 16h30 à 18h30
- ✓ Sur rendez-vous le vendredi.

Notre bibliothèque possède environ 5000 ouvrages

- ✓ Romans adulte, large vision, policiers, ouvrages d'histoire, biographies, géographie
- ✓ Albums pour les tout petits (pages cartonnées) et livres enfants
- ✓ Romans jeunes, fiction et fantastique
- ✓ Bandes dessinées jeunes et adultes, divers documents et dictionnaires (à consulter sur place)
- ✓ Ouvrages à thèmes (décoration, cuisine, jardinage, sports, bricolages etc.)

Un budget annuel, alloué par la mairie, nous permet l'achat des nouveautés de printemps et d'hiver. Pour l'année 2015, le conseil général doit également nous donner une subvention pour l'achat de livres.

Trois fois dans l'année, nous empruntons environ 650 livres au bibliobus de la médiathèque de Dijon, pour enrichir nos collections.

Nous pouvons ponctuellement emprunter à la médiathèque d'autres ouvrages, selon vos demandes.

Récemment la municipalité a doté la bibliothèque d'un point multimédia.



Dernières acquisitions

Des romans

N'éteins pas la lumière - *Bernard Minier*
Joyland - *Stephen King*
La saveur du printemps - *Emilie Richard*
Fleur au fusil - *Jacques Mazeau*
Les montagnes chantent la liberté... - *Hélène Legrais*
Un village pourtant si tranquille - *Brigitte Varel*
L'enfant de la Cerisaie - *Geneviève Senger*
Les cèdres de beau-jardin - *Belva-Plain*
Le rappel du tambour - *Jean-Michel Thibaux*
L'étoile immobile - *Patrick Breuze*
Les Rochefort - *Christian Laborde*
Le poète de Bellevue - *Gérard Georges*
La folie des Bassompierre - *Jean-Pierre Malaval*
L'allée du sycomore - *John Grisham*
Les sœurs de l'océan - *Lucy Clarke*
Belle arrière gran-mère - *Janine Boissard*
N'oublier jamais - *Michel Bussi*
Son carnet rouge - *Tatiana de Rosnay*
Mademoiselle France - *Romain Sardou*
Le pardon - *Danielle Steel*
Adultère - *Paulo Coelho*
Le collier rouge - *Jean-Christophe Rufin*
Une autre idée du bonheur - *Marc Levy*

Des romans policiers

La maison du clair de lune - *Marie Higgins Clark*
Le bleu de tes yeux - *Marie Higgins Clark*
Tirs croisés - *James Patterson*
Le sang noir du secret - *Lindsay Faye*
Ceux qui tombent - *Michael Connelly*
La patience du diable - *Maxime Chattam*
Entropia – Autre monde cycle - *Maxime Chattam*
Autre monde 3 – Le cœur de la... - *Maxime Chattam*
Meurtres pour rédemption - *Karine Giebel*

Des bandes dessinées

C'est qui la Best ?
Meilleures ennemies – Tome 3
Faux départs !
Trop meugnon
Les fouts maniacs T3
Boule et Bill T 11 – Bill de M
Boule et Bill T 27 – Bwoufallo BI
Boule et Bill T 37

ENEZ NOMBREUX...

la cotisation annuelle est de 7 € par famille.

Cérémonie du 11 Novembre 2014

11 novembre 2014 marque le 96^{ème} anniversaire de l'Armistice 1914 1918 et le début des commémorations du centenaire de la Grande Guerre.

Une cérémonie pleine d'émotions où les enfants des écoles ont effectué un véritable devoir de mémoire; outre la Marseillaise chantée, la lecture d'une lettre de Poilu, ils se sont rendus au cimetière pour déposer un drapeau bleu blanc rouge et une rose sur les tombes des soldats morts pour la France.

Encore bravo aux enfants et à leurs professeurs.

Après le discours du maire, le président de l'UNC Genlis a mis à l'honneur Lucien Coënt en lui remettant la médaille d'or de l'UNC et Robert Bell pour le témoignage de la Nation en raison de ses états de service.



Merci aussi à population de Longecourt en Plaine d'être venue si nombreuse à la cérémonie et le soir au feu d'artifice.



Lundi 17 novembre, salle des mariages de la mairie, a eu lieu le vernissage de l'exposition sur la Guerre 1914-1918 organisée par la municipalité de Longecourt en Plaine, avec le soutien des Diabes bleus de Chenôve.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Daniel Baudron, Maire de Longecourt en Plaine, Paul Murano, Adjoint en charge des cérémonies, Jean Claude Barbey, Président des Diabes Bleus, Madame la Députée Kheira Bouziane, Hubert Sauvain, Président de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, de nombreux Maires des communes environnantes, des conseillers et adjoints de Longecourt en Plaine, des Présidents d'associations et d'un public nombreux.



Cette exposition a pour but de faire vivre le devoir de mémoire pour les nouvelles générations, à travers des photos, documents d'époque... une richesse de recherche sur cette Grande Guerre.

2014 / 2015

12 Décembre 2014

Nouvelle collecte de sang de 16h00 à 19h00, salle de la Grande Ferme

13 Décembre 2014

LOISIRS FÊTES vous emmène à Ribeauvillé et Riquewihr pour une journée libre «marchés de Noël».

24 Décembre 2014

Les petits seront à l'honneur pour un spectacle de Noël organisé par LOISIRS FÊTES.

10 Janvier 2015

Vœux du Maire

5, 6, 7 et 8 Février 2015

Salon Photos proposés par IMAGES PLAINE NATURE

7 Mars 2015

Thé dansant du CLUB DE L'AMITIÉ

21 Mars 2015

Bal traditionnel de TRADI DANSES

28 Mars 2015

Loto de VIVONS POUR L'ESPOIR

22 Mai 2015

Ouverture du Printemps Musical de l'OMCL

29 Mai 2015

Concert à l'église, proposé par l'OMCL

5 Juin 2015

Concert à l'église, proposé par l'OMCL

20 Juin 2015

ROCK en PLAINE proposé par l'OMCL

26 Juin 2015

Gala de fin d'année du CERCLE SPORTIF LONGECOUROIS

27 et 28 Juin 2015

Gala de fin de saison de la COURTOISE GYM

26 Septembre 2015

Loto du CLUB DE L'AMITIÉ

3 et 4 Octobre 2015

Week-end nature proposé par IMAGES PLAINE NATURE

10 Octobre 2015

Repas à thème de LOISIRS FÊTES

17 et 18 Octobre 2015

Foire d'Automne de l'OMCL

21 Novembre 2015

Repas de VIVONS POUR L'ESPOIR

4 et 5 Décembre 2015

Téléthon de VIVONS POUR L'ESPOIR



LE REPAS DES AINÉS AURA LIEU À L'AUTOMNE 2015.



Longecourt, un village qui bouge !!



Rock en Plaine



Rock en Plaine



Belle brochettes de plumes !!!

Loisirs Fêtes



Loisirs Fêtes



Printemps musical – La Vouge au Choeur



Printemps musical – L'harmonie de Genlis



Images Plaine Nature



Images Plaine Nature



Cercle Sportif Longecourais



Tradi Danses



Foire d'automne



Vide greniers

Le Lundi 20 Octobre 2014, l'**INSOLITE** a de nouveau ouvert ses portes. Les nouveaux propriétaires, Corinne, Pascal et Benjamin CORTEL ainsi que Christelle et Xavier CHETIF (ancien boucher, charcutier, traiteur), vous accueillent:

Tous les jours de 6h30 à 20h00
Le vendredi et le samedi soir
Le dimanche midi.



Environnement
Rénovation *Loisirs* *Logement* *Citoyenneté*
Culture *Patrimoine* *Civisme*
Vivre à Longecourt *Jeunesse*
Communauté de communes *Solidarité* *Commerces* *Sécurité*
Sport *Equipe* *Associations*



Pensez à consulter régulièrement notre site internet: <http://www.longecourtenplaine21.fr/>
Vous pourrez notamment y consulter et/ou télécharger gratuitement le Longecourt'Mag